

FEUX SONORES ET GUICHETS ADAPTÉS

COMMENT SE FAIRE VOIR!

Depuis 1978, l'Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie (APHVE) regroupe des personnes aveugles et amblyopes (personnes atteintes d'affaiblissement de la vue, sans lésion organique apparente). Fondé dans le but de maintenir un atelier occupationnel à Sherbrooke, l'organisme a dû orienter son action à la suite de la prise en charge de cet atelier par le secteur public en 1981. Consciente que nombre de personnes vivant un tel handicap se retrouvent souvent désemparées, seules et dépourvues de ressources immédiates, l'APHVE se bat pour que ces membres soient entendus et obtiennent des améliorations aux services et à leur condition de vie. En témoignent la lutte menée pour l'installation de feux sonores de même que celle pour l'adaptation de guichets automatiques, ces derniers toujours en attente.

En Estrie, nous retrouvons au-delà de 2500 personnes vivant avec un handicap visuel. Selon le rapport annuel 2001-2002 du Centre réadaptation Estrie, 55 enfants, 232 adultes de même que 560 personnes âgées ont utilisé les services de son programme de réadaptation en déficience visuelle. Et les besoins vont en augmentant. L'installation d'un premier système de feux sonores remonte à 1997. Il a fallu beaucoup de pression et d'intervention pour obtenir gain de cause. Son coût (10 000 \$) rendait le projet encore plus hasardeux. Mais la ténacité des intervenants de l'époque (Centre réadaptation Estrie et APHVE, entre autres) ont permis qu'un tel système prenne vie à l'intersection des rues King Ouest et Fraser.

À la base, le système de feux pour piétons fonctionne de la même façon qu'une installation conventionnelle. Afin d'accroître la sécurité, des accessoires audibles sont rajoutés, ce qui permet d'entendre une mélodie de trois ou quatre notes. Ce signal est activé au besoin par les handicapés visuels eux-mêmes.

Aujourd'hui, quatre autres systèmes se retrouvent aux intersections suivantes : Parc et Terril, Galt et St-Esprit, King Est et 7^e Avenue, Parc et

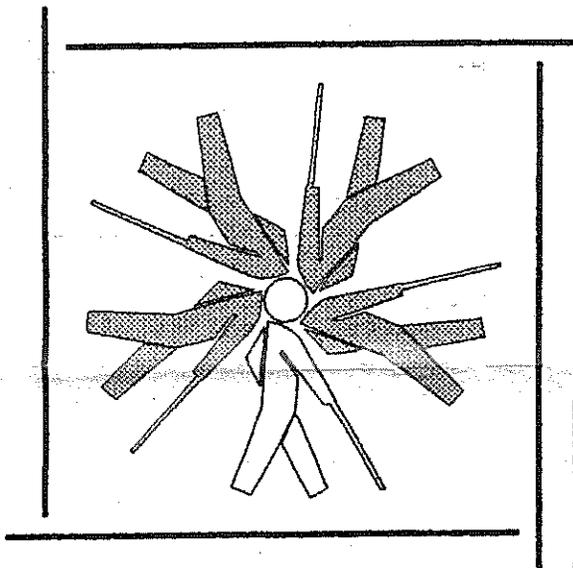
King Est. C'est une belle victoire pour l'APHVE. Mais le dossier n'est pas clos.

Guichets en attente

Lors de l'installation de guichets automatiques par la Fédération des caisses populaires Desjardins dans les années 1980, un téléphone avait été mis à la disposition des personnes utilisatrices afin de les aider à se familiariser avec cette nouvelle technologie. Mais au cours des années 1990, la Fédération manifeste son intention d'enlever tous ces appareils. Plusieurs organismes régionaux de même que le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec exercent des pressions. Mais en vain. La Fédération passe outre la volonté populaire et retire les téléphones.

Rien ne va plus
Depuis, le dossier traîne en longueur. Dans une lettre adressée à l'Office des personnes handicapées du Québec en septembre 2002, la Fédération l'informait de son état « d'avancement » dans ce dossier. Reconnaisant vouloir mieux servir ses membres aux prises avec un handicap visuel, celle-ci mentionne « que les normes d'utilisation de ce système de reconnaissance et d'assistance vocale à l'intention des personnes handicapées visuelles ne seront définies et connues qu'en 2003 et que quelques projets-pilotes seront mis en opération dans les grands centres seulement en 2004 ».

Comme on peut le constater, on est loin de la coupe aux lèvres. Entre temps, le



Source : APHVE

- SOMMAIRE -

Et maintenant, nous reconnaissez-vous?	p. 2
Combattre le racisme : facile	p. 2
Des mères qui ne sont plus brimées	p. 3
Aînés : ça va faire l'exploitation	p. 3
Stations de radio en vue et à vue	p. 4
Le planning des naissances	p. 4
Afghanistan : du camouflage?	p. 5
Quitter volontairement son emploi	p. 6
112 coups à porter contre la pauvreté	p. 6
Chien-guide dans un restaurant!	p. 7
Cinéma	p. 8
Des auteurs de chez nous	p. 8

SITUATION ACTUELLE

Actuellement, il n'y a qu'un seul guichet adapté à Sherbrooke, soit celui de la Banque Royale au coin des rues King et Camirand. Mais aux dernières nouvelles, l'APHVE apprendait que l'ensemble des guichets des succursales des Banques royales seront adaptés pour les personnes ayant une déficience visuelle ou de la difficulté à lire et pour les personnes âgées.

problème demeure entier. À l'encontre de plusieurs membres des caisses, les personnes handicapées visuelles qui utilisent les services Desjardins, préfèrent de beaucoup s'adresser de vive voix à une personne préposée au comptoir. Encore là, la bataille n'est pas gagnée puisque que les caisses forcent la note pour que le guichet auto-

matique demeure le mode de fonctionnement privilégié pour l'ensemble de nos transactions. Cet autonome, l'APHVE fête son 25^e anniversaire. Elle ne lâchera pas prise car la promotion et la défense des droits et intérêts des personnes handicapées visuelles lui tiennent à coeur.

Source : Denise Lemieux
APHVE

Entrée Libre
vous rappelle
qu'il reste
50 jours
avant Noël!!!



50

-- ÉDITORIAL --

Action communautaire autonome

Et maintenant... nous reconnaissez-vous?

Trente octobre 1989, importante journée de sensibilisation nationale à l'échelle québécoise sous le thème : « Nous reconnaissez-vous? » organisée par la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ). Vingt-trois octobre 2002, journée de mobilisation nationale sous le thème : « Et maintenant... nous reconnaissez-vous? » organisée par le Comité aviseur de l'action communautaire autonome (ACA).

La question est simple : nous reconnaissez-vous???

Oui, nous reconnaissez-vous après tant d'années? C'est la question que l'ensemble des organismes populaires et communautaires (près de 4000 à travers le Québec) a posé au gouvernement québécois de même qu'au Parti libéral du Québec et à l'Action démocratique du Québec qui devraient se retrouver en campagne électorale le printemps prochain. Près de cinq milles militantes et militants d'organismes d'ACA, dont plus de 180 provenant de l'Estrie, ont exprimé leurs appréhensions face à la mise en oeuvre de la Politique gouvernementale s'intitulant : « L'Action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec ». Le gouvernement a beau avoir adopté cette politique en juin 2001, il n'en demeure pas moins que le mouvement communautaire autonome demeure inquiet pour les raisons suivantes : trop de ministères font la sourde oreille aux acquis reconnus par la politique aux organismes communautaires autonomes; l'attribution des budgets supplémentaires annoncés en appui à la mise en oeuvre se fait toujours attendre.

Des centaines de groupes

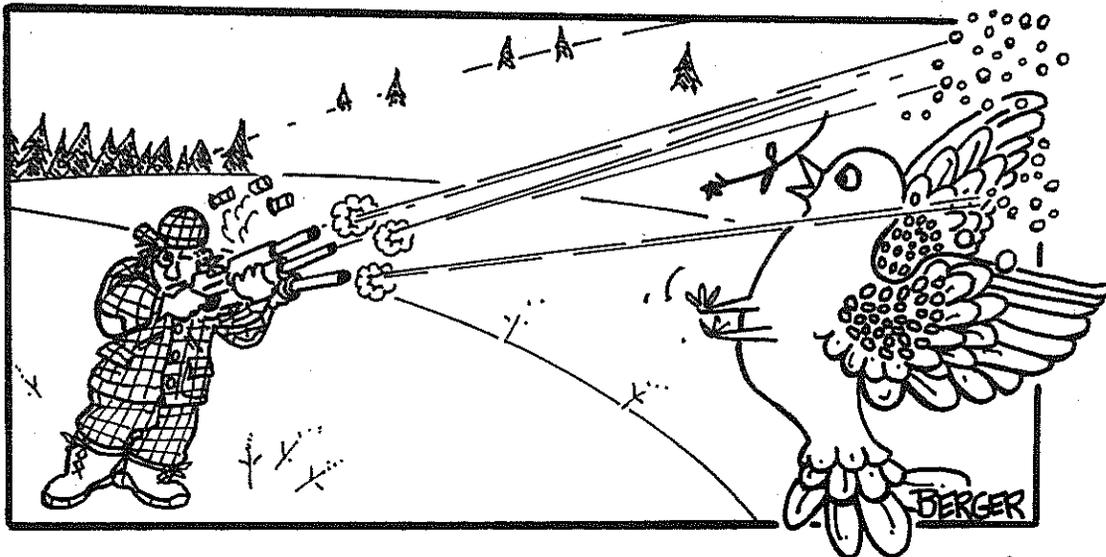
Les groupes populaires et communautaires autonomes sont nés des besoins exprimés par la population. Leurs champs d'application sociale sont nombreux : action bénévole, alphabétisation populaire, communications, consommation, éducation à la solidarité internationale, environnement, famille, femmes, jeunes, logement, loisirs, personnes handicapées, réfugiés, personnes immigrantes, communautés ethnoculturelles, etc. Et vous, vous reconnaissez-vous à travers nous?

Par cette mobilisation nationale, les groupes d'action communautaire autonome ont voulu rendre visible leur détermination à être reconnus et financés pour ce qu'ils sont: des organismes autonomes de transformation sociale et non des succursales de l'État dirigées par les réseaux institutionnels. Depuis leur existence, les groupes ont travaillé principalement sur les causes des problèmes sociaux et lutté pour une société basée sur la justice et la paix afin que les droits des plus faibles soient respectés.

Un journal communautaire

Le journal communautaire ENTRÉE LIBRE s'inscrit dans ce mouvement et revendique une reconnaissance et un financement qui lui permettent de répondre à sa mission. Depuis sa fondation en 1986, la situation financière du journal a toujours été critique (remettant souvent en cause sa survie) et le restera tant et aussi longtemps que cette politique ne sera pas appliquée. ENTRÉE LIBRE fournit une information différente (autonome) de la presse commerciale et tente d'apporter une réflexion critique sur les enjeux de notre société. En témoigne l'actualité où résonnent encore à travers le monde canons et armes de destruction massive.

L'Équipe du journal



Financement des armes militaires ou des organismes d'action communautaire autonome???

Le racisme, ça se combat

Plusieurs occasions nous sont données où nous avons à nous conforter avec nos propres valeurs, entre autres, face à nos attitudes envers les personnes que nous considérons différentes de nous. Voici donc un texte qui peut contribuer à la réflexion.

La scène qui suit a eu lieu dans un vol de la compagnie British Airways entre Johannesburg et Londres.

Une femme blanche, d'environ cinquante ans, s'assied à côté d'un homme noir. Visiblement perturbée, elle appelle l'hôtesse.

- Quelle est votre problème, Madame, demande l'hôtesse.

- Mais vous ne voyez donc pas? répond la dame. Vous m'avez placée à côté d'un noir. Je ne supporte pas de rester à côté d'un de ces répugnants. Donnez-moi un autre siège.

- S'il vous plaît, clamez-vous, dit l'hôtesse de l'air. Presque toutes les places de ce vol sont prises. Je vais voir s'il y a une place disponible.

L'hôtesse s'éloigne et revient quelques minutes plus tard.

- Madame, comme je le pensais, il n'y a plus aucune place de libre dans la classe économique. J'ai parlé au

- Il est tout à fait inhabituel dans notre compagnie de permettre à une personne en classe économique de s'asseoir en première classe. Mais, vu les circonstances, le commandant trouve qu'il serait scandaleux d'obliger quelqu'un à s'asseoir à côté d'une personne aussi désagréable. Et s'adressant au noir, l'hôtesse de l'air lui dit: donc, Monsieur, si vous le souhaitez, prenez votre bagage à main car un siège en première classe vous attend.

Et tous les passagers autour qui, choqués, assistaient à la scène, se levèrent et applaudirent.

Tu veux faire quelque chose contre la discrimination raciale. Après cette lecture, commence en envoyant ce message à tous tes amis.

Source : Texte en lien avec la Journée internationale contre la discrimination raciale en mars.



Archives : Entrée Libre

commandant et il m'a confirmé qu'il n'y a plus de place dans la classe exécutive. Toutefois, nous avons encore une place en première classe. Avant que la dame puisse faire le moindre commentaire, l'hôtesse de l'air continue.

Journal communautaire
bimestriel



187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Téléphone : 821-2270
Courriel : entree@aide-internet.org

Équipe de rédaction

Carole Archambault
Pierre Berger
Yanick Bilodeau
Geoffroy Bruneau
Louise Daigle
Normand Gilbert
Karine Therrien

Mise en page

Louise Daigle

Correction

Marisol Lemay

Caricature

Pierre Berger

Collaboration

Geneviève Gaudette
Alexandre Lavallée
Denise Lemieux
Jessica Lemieux
Vesna Munizaba
Me Micheline Plante
Jean-Paul Pépin
Denis Poudrier
Claude Richard

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Distribution :

Publi-Sac Estrie

Poste Publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 4^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen au nord, Saint-Joseph au sud, Le Phare à l'ouest et par la rivière St-François pour l'est.

AMECQ Association des médias écrits communautaires du Québec

Culture et Communications Québec

tirage certifié AVDA R.P.M. membre 2002

Victoire pour le Comité des mères brimées

C'est avec beaucoup de fierté que les femmes du Comité des mères brimées de leurs congés de maternité et parental ont récemment célébré leur victoire. En effet, à la suite d'une lutte de deux ans, elles ont finalement obtenu de la ministre Jane Stuart du Développement des Ressources Humaines du Canada (DRHC) la mise en place d'une mesure sous la forme d'un projet-pilote, d'une durée de trois ans, donnant le plein accès aux prestations de maternité et parentales aux femmes bénéficiant d'un retrait préventif.

Pour ces mères, cela en était trop de continuellement subir une telle injustice, à savoir, que leurs semaines d'assurance-chômage se perdaient parce qu'elles recevaient des prestations de retrait préventif payées par la Commission sur la santé et sécurité au travail (CSST). Après avoir frappé en vain à plusieurs portes, elles ont reçu l'appui du Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie (MCCE) afin de les aider à faire respecter leurs droits. Organisées en comité, c'est sans relâche qu'elles ont mené leur bataille contre un appareil étatique négligent. En effet, bien que conscient de cette faille

qui privait beaucoup de jeunes mères de leurs congés de maternité en les obligeant à retourner plus tôt que prévu au travail, le gouvernement fédéral avait toujours omis d'y apporter un correctif.

Des pressions sans relâche

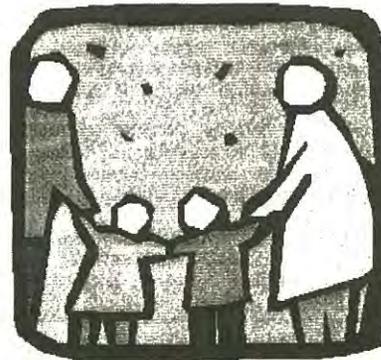
Pressions auprès de la ministre, conférences de presse, manifestations, appuis de nombreux organismes, particulièrement au national, le Mouvement autonome et solidaire des sans-Emploi (MASSE) ainsi que les syndicats FTQ et CSQ, elles ont été tenaces. Ce qu'elles ont obtenu prouve que la lutte en valait la peine. Désormais, ce projet-pilote

va permettre à plusieurs mères privées de leurs pleines prestations de maternité et parentales de choisir entre recevoir des prestations d'assurance-emploi partielles pendant qu'elles reçoivent des indemnités de retrait préventif (CSST) ou avoir droit à une plus longue période de congé de maternité et parental. Cette mesure est entrée en vigueur dès son annonce le 26 septembre dernier.

Quel bonheur pour ces mères de savoir qu'elles vont pouvoir accompagner leur enfant dans ses tous premiers mois de vie sans avoir peur de devoir retourner prématurément au travail!

Cette victoire démontre une fois de plus qu'il ne faut pas craindre de livrer bataille lorsque nous jugeons que nos droits sont brimés. Toutes les avancées dans l'histoire des luttes sociales pour l'adoption de lois régissant nos conditions de travail et de vie démontrent qu'elles ont été arrachées au gouvernement et au patronat qu'après de longs efforts : en 1909, première loi sur les accidents de travail au Canada; en 1918, droit de vote pour les femmes au fédéral; en 1919, première loi sur le salaire minimum; en 1936, loi sur les pensions de vieillesse; en 1940, droit de vote pour les femmes au provincial; en 1940, loi sur l'assurance-chômage; en 1945, loi sur les allocations familiales; en 1946, loi accordant le droit à une semaine de vacances annuelles payée; en 1970, loi sur l'assurance-maladie et en

Nos enfants
quel avenir ?



COMITÉ DES
MÈRES BRIMÉES

1979, loi sur la santé et sécurité au travail. Parfois, on obtient peu (comme une augmentation du salaire minimum de 10¢/heure); d'autrefois, on gagne davantage, telle cette victoire des mères brimées.

Source : Denis Poudrier
MCCE

Exploitation

Des aînés forcés de payer pour des repas non consommés

Les idées géniales ne manquent pas quand il s'agit d'exploiter les personnes âgées. En effet, l'Association québécoise de défense des droits des retraités(es) et préretraités(es) (A.Q.D.R.), région de Sherbrooke reçoit régulièrement des plaintes et critiques d'aînés logeant en résidence privée qui sont obligés de payer des repas qu'ils ont consommés et payés dans un autre établissement. Ces situations sont généralement causées par un déménagement dans une autre résidence ou encore, parce que la santé de ces gens s'est détériorée et qu'il a fallu opter pour un Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) ou autre établissement en mesure de fournir les soins requis.

Une consultation effectuée à la Régie du logement indique que si le bail inclut le montant du loyer, de la nourriture et des services de façon globale, la cause devient difficile à défendre. Comme contester apparaît compliqué, les gens acquittent la facture, mais non sans crier à l'injustice.

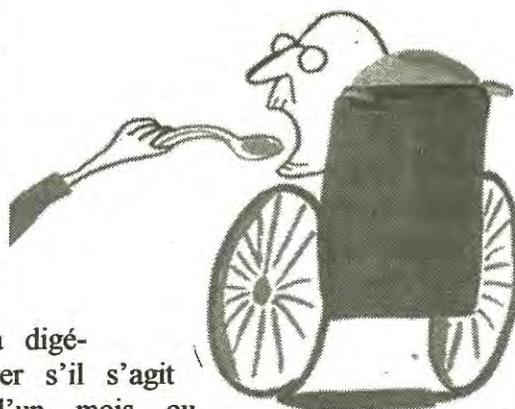
Ah! Les annexes

Par ailleurs, si le bail sépare clairement le prix du loyer, de la nourriture et des services, le résident n'a tout simplement pas à payer pour des services qu'il ne consomme pas. Pour ce faire, il s'agit de signer le document annexe au bail, spécifique aux résidences privées, reconnu et édicté par le Code civil du Québec depuis 1996. Or, il est de commune renommée que les administrateurs

de telles résidences ont majoritairement semblé ignorer ce texte de loi et son application. Rares sont ceux qui font signer ce document annexe à leurs locataires. Malencontreusement, après vérification, il est même devenu difficile de s'en procurer dans les librairies et papeteries. L'A.Q.D.R. s'en est donc procuré des exemplaires que nous distribuons gratuitement aux gens intéressés.

Un autre élément dissuasif qui bloque littéralement les plaintes vient du fait que la Régie exige le paiement d'une somme au montant de 54 \$ pour ouvrir un dossier de contestation. Les gens ne protestent généralement pas trop s'ils doivent acquitter le coût des repas pour quelques jours seulement, mais la facture est plus salée et difficile

Gazette des femmes, nov.-déc. 02



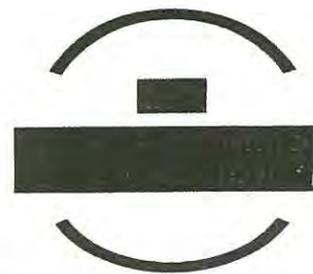
à digérer s'il s'agit d'un mois ou plus hors des murs de leurs résidences habituelles. L'A.Q.D.R. croit que le crédit d'impôt accordé aux personnes de 70 ans et plus peut devenir un incitatif pour les résidences privées à globaliser les frais sur le bail. Pourtant, une personne qui quitte une résidence est très rapidement remplacée, car il y a pénurie de bonnes résidences pour les aînés. Pourquoi adopter de telles pratiques frôlant la mesquinerie?

À quand une loi???

Il s'agit d'un autre élément qui amène la section de Sherbrooke de l'A.Q.D.R. à exercer encore plus de pressions sur le gouvernement du Québec pour obtenir dans les plus brefs délais, un règlement ou une loi régissant les établissements pour personnes âgées afin de mettre un terme à toutes les gammes d'abus ou pratiques administratives inacceptables voire douteuses.

Jean-Paul Pépin
Coordonnateur

A.Q.D.R., Sherbrooke
Tél. :1 (819) 829-2981



VOS DROITS ÇA VOUS
CONCERNE

Quelques activités...

- Formation sur Internet pour débutants. Quelques places encore disponibles. 50 cents la demi-heure.
- Internet : Formateurs bénévoles recherchés pour aider nos membres (1 h 30 à 3 h semaine).
- Recueil des plus belles chansons pour petits et grands au prix modique de 10 \$.

-- MÉDIAS --

Nouvelles stations de radio sur nos ondes Est-ce pour bientôt?

En février 2003, huit entreprises (*Astral, Cogeco, Radio Nord, le groupe TVA, Genex Communications, CFAK* (la radio étudiante de l'Université de Sherbrooke), *Groupe Génération Rock* et la *Société Radio-Canada*) déposeront des demandes de licence auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Parmi ces entreprises, nous retrouvons Genex Communications, propriétaire de la station CHOI-FM de Québec. Cette dernière soulève bien des questions quant à son éventuelle implantation à Sherbrooke en regard de certaines émissions et du traitement de la liberté d'expression.

Le cas de CHOI-FM

L'animateur, Jean-François « Jeff » Filion est l'objet d'une poursuite en dommages et intérêts d'un montant de 425 000 \$ intentée par la journaliste Claudette Samson du quotidien *Le Soleil*. Elle lui reproche « de l'avoir dénigrée en utilisant des termes vulgaires, grossiers, injurieux et désobligeants ainsi qu'en employant une attitude et un ton violents » (*Le Soleil*, le 12 septembre 2002, A1). Le verdict qui suivra le procès aura, nous le souhaitons, des répercussions « civilisées » sur le ton que devront adopter certains animateurs sur les ondes.

Rappelons aussi que le printemps dernier, Genex Communications s'était vu renouveler sa licence de radiodiffusion pour deux ans seulement. Sa station « vedette » aurait, semble-t-elle, dérogé aux clauses spécifiées dans sa licence. C'est pourquoi CHOI-FM n'a pu bénéficier d'un renouvellement de licence standard de cinq à sept ans. Le CRTC l'a à l'œil, mais...

Liberté d'expression... croyez-vous ?

Dans *La Presse* du 19 octobre 2002, Florian Sauvageau déclarait : « Je ne crois pas qu'on doive faire taire ces gens, mais lorsqu'ils exagèrent, ils doivent en subir les conséquences ». Loin de nous l'idée de prôner la censure, mais le CRÉMI s'opposera à la venue, à Sherbrooke, de toute radio qui entend véhiculer des propos violents, haineux et méprisants sur les ondes.

L'émission de « Jeff » Filion est numéro un à Québec. Les propriétaires de la station aimeraient développer le même créneau à Montréal. Patrice Demers, président de Genex Communications, déclarait dans *La Presse* du 19 octobre 2002 : « On a un succès remarquable avec notre formule, pourquoi prendre une autre direction. On sait bien que nos chances ne sont pas grandes devant le CRTC qui aime plutôt la radio que fait Radio-Canada. Mais qui choisit la radio que les Québécois écoutent? Le CRTC où les auditeurs? » Doit-on, par le fait même, appréhender la venue de la « formule Filion » à Sherbrooke ? Si oui, quelle sera la réaction de la population sherbrookoise ?

Claude Richard, pour le CRÉMI

Droits sur la santé reproductive

Question de planning

Le choix d'avoir ou non un enfant est un choix qui appartient à toutes les femmes. Un jour où l'autre dans leur vie, les femmes seront amenées à se questionner sur leur santé reproductive (grossesse, avortement, contraception, etc) et à rechercher les services répondant à leurs besoins.

C'est dans cet optique que la Fédération québécoise pour la planification des naissances (FQPN) a effectué une recherche-action sur les services offerts aux femmes en matière de santé reproductive. Elle a, entre autres, interrogé des femmes de différentes régions du Québec sur leurs expériences, leur constat, leurs attentes et leurs besoins face au planning familial. Le document « *Le planning des naissances au Québec; portrait des services et paroles de femmes* » a été produit à la suite de cette tournée et met en lumière les différents aspects de nos services actuels. À sa lecture, nous sommes en mesure de constater qu'il y a encore des lacunes qui mettent un frein au droit à l'accessibilité de services de santé gratuits, complets et universels au niveau de la planification des naissances.

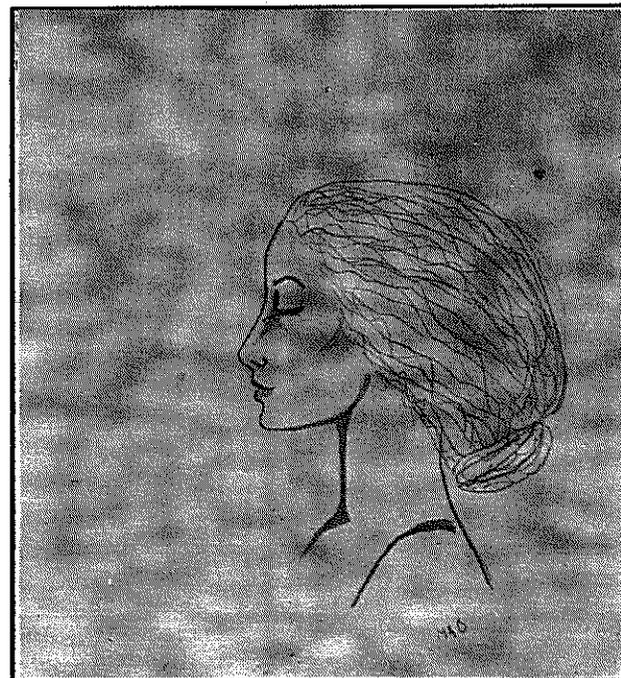
Une recherche qui informe

La recherche-action de la FQPN utilise un cadre d'analyse féministe qui favorise : « une approche globale de la

santé qui se doit de tenir compte de toute la personne, de sa réalité et du contexte dans lequel cette personne évolue. »¹ En effet, ce document avait pour but de sensibiliser les femmes à la situation actuelle et de les inciter à mener des actions visant l'amélioration de l'accessibilité et de l'universalité des services dans chaque région.

Joignez-vous à nous!

Le Collectif pour le Libre Choix, organisme qui fait la promotion du libre choix des femmes en matière de grossesse imprévue, a décidé d'accueillir la FQPN lors de son passage à Sherbrooke dans le cadre de sa tournée sur la recherche-action. Cette journée de formation et de sensibilisation sur les services de planning en Estrie nous permettra d'échanger sur les conclusions de la recherche-action et d'examiner les enjeux et besoins des femmes d'ici. Finalement, nous souhaitons identifier différentes pistes d'action possibles pour améliorer l'accessibilité aux services. Di-



Source : Collectif pour le libre choix

vers milieux (groupes de femmes, hôpitaux, CLCS, etc) seront invités afin de connaître les différents points de vue lors d'échanges des plus enrichissants. Joignez-vous à nous le 3 décembre dès 9 h à la salle Alphonse-Desjardins du 187 rue Laurier. Les places sont limitées alors inscrivez-vous avant le 22 novembre. Nous vous attendons en grand nombre!

Geneviève Gaudette

Collectif pour le libre choix

¹Fédération du Québec pour le planning des naissances, *Le planning des naissances au Québec; portrait des services et paroles de femmes*, p.1.

29 novembre 2002

Journée sans achat

Depuis 11 ans, de plus en plus de gens à travers le monde participent d'une façon ou de l'autre, à la Journée sans achat, une bonne façon de souligner le début officieux de la frénésie du magasinage de Noël!

Pour des raisons
environnementales
Pour des raisons budgétaires
Pour se simplifier la vie
Pour retrouver d'autres valeurs

Toutes les raisons
sont bonnes!
Quelles sont les
vôtres?

Pour information :
ACEF-ESTRIE
563-8144

CRÉMI

Collectif Régional d'Éducation
sur les Médias d'Information

FORMATION D'INITIATION
À INTERNET

cremi3@netconnexion.ca

Pour réservation : 346-0101

LA TABLE RONDE DES
WEP
DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Téléphone : (819) 566-2727

Fax : (819) 566-2664

Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

Quand les « guerriers » du « Bien » se permettent de jouer aux bourreaux...

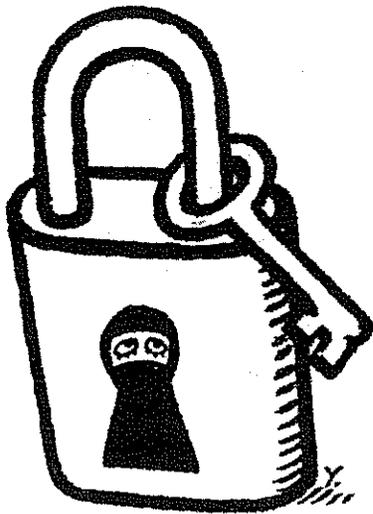
Des révélations inquiétantes concernant le conflit en Afghanistan ont été dévoilées plus ou moins timidement dans les médias d'information au cours des derniers mois. On se rappellera la reddition des 8000 talibans livrés à l'Alliance du Nord en novembre 2001. Une faible proportion (470 talibans au total) a été conduite à la forteresse de Qala-e-Jangi où les talibans se sont soulevés. De ce nombre, moins de cent ont survécu, abattus par les forces de l'Alliance et les militaires américains et britanniques. Ces faits sont connus. Mais où sont donc passés les quelque 7500 autres talibans?

Un documentaire britannique a révélé que des soldats américains et membres de l'Alliance du Nord auraient dépassé leur mandat en utilisant la force contre ces talibans, conduits eux dans la forteresse de Qala-e-Zeini, pour ensuite être transportés en conteneurs vers une prison à deux heures de route de là. C'est à ce moment que des épisodes peu glorieux ont eu lieu. En effet, d'après les témoignages recueillis par Jamie Doran, ex-journaliste à la BBC et auteur du documentaire, on avance le chiffre de 4000 talibans entassés à 300 par conteneurs, qui auraient péri avant d'arriver à la prison. Les chauffeurs étaient bien conscients de ces problèmes puisqu'on leur ordonnait même de tirer au monstre cri en provenance de ces conteneurs surpeuplés. Du sang coulant des conteneurs était visible, d'après un chauffeur de taxi venu faire le plein près de cette prison.

Les officiers américains, une fois rendus sur place, ont

tenté de camoufler les preuves : les chauffeurs ont reçu pour ordre de transporter « les cadavres et les mourants dans le désert, puis de se débarrasser des conteneurs afin qu'ils ne soient pas repérés par satellite »¹. Deux de ces chauffeurs rencontrés par Doran, lui ont montré l'emplacement des cadavres où le journaliste a pu filmer des ossements humains et des vêtements. Il a affirmé qu'il semblait bien y avoir une fosse commune.

Des actes de tortures auraient également été perpétrés par des Américains dans la prison: « Ils leur ont coupé la barbe, la langue, les jambes, ils leur ont versé de l'acide sur la tête »², selon un afghan témoin de ces scènes d'horreur. Ce documentaire, projeté à une réunion des députés de la Gauche unitaire européenne (GUE, communiste), a soulevé la question d'une enquête qui a été proposée au Parlement européen. Le président de la GUE a annoncé clairement que son



La vérité bâillonnée...

Dessin : Amnissite internationale

groupe n'est pas animé par un «anti-américanisme» primaire ou une idéologie protaliban. Bien sûr, les principaux intéressés ne reconnaissent pas ces accusations, qui sont «infondés» d'après le Pentagone.

TPI, connaît pas...

Quelques mois plus tard, les développements sont encore à suivre dans cette histoire pour le moins mystérieuse. Un an après la victoire triomphante de l'Alliance du Nord (rappelez-

vous les images des populations libérées du joug taliban, courant et dansant dans les rues, écoutant de la musique, les hommes se faisant joyeusement raser la barbe, etc.), les méthodes supposément employées par ces derniers et les soldats américains ressemblent beaucoup à ce qu'on a déjà vu dans le cas de la guerre de Bosnie (le charnier de Srebrenica), entre autres.

De pareils débordements mûs par la vengeance sont évidemment inacceptables aux yeux du droit international comme d'un simple point de vue humanitaire. Les États-Unis avaient pour mandat d'arrêter les prisonniers; servir aux talibans leur propre médecine, sous prétexte que ces derniers ont martyrisé la population afghane ne faisait pas partie de leur mission.

Il ne suffit que de quelques esprits fiévreux pour entraî-

ner les autres dans des actes barbares de ce genre, et comme on le sait, en temps de guerre certains croient pouvoir tout se permettre impunément. Ce qui est justement dommage, c'est que les responsables de ces crimes de guerre risquent de ne jamais avoir à répondre de leurs actes. D'autant plus que le rapport de force est inégal : il s'agit des États-Unis, pays qui a regroupé autour de lui la coalition qui a déclenché la guerre aux talibans le 7 octobre 2001, à la suite des attentats que l'on sait... Nous espérons quand même qu'il y aura bel et bien une enquête et que si tel est le cas, que les résultats seront rendus publics de manière à éclaircir cette situation pour le moins encombrante pour l'état-major américain.

Yanick Bilodeau

1- RIVAIS, Rafaele (*Le Monde*). «Un documentaire britannique accuse les vainqueurs de crime de guerre», IN *Le Devoir*, 14 juin 2002, 2- Ibidem



Solidarité Populaire Estrie
187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 562-9547
Courriel : solidari@aide-internet.org

**Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse**

Services et information en ligne



Où chercher...

- des infos pour trouver un emploi ?
- des renseignements sur la santé ?
- des renseignements pour me lancer en affaires ?
- de l'information sur les changements climatiques ?

Le site Internet du gouvernement du Canada vous offre des renseignements sur tous ces sujets et plus encore. Un site pour vous. canada.gc.ca



☎ 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
Téléscripteur/ATME : 1 800 465-7735
🌐 canada.gc.ca
📍 Centres d'accès Service Canada

Canada

Invitation

Le Collectif pour le Libre Choix, en collaboration avec la Ligue des droits et Libertés, vous invite à une soirée conférence

La réalité des femmes au Niger, présentée par Binta Amadou, stagiaire du Niger

L'islamophobie, présentée par Claude Apollon, permanent LDL-section Estrie

Mercredi
13 novembre 2002
19 h à 21 h 30
187, rue Laurier
Salle Alphonse-Desjardins

- - CHÔMAGE - -

Quitter volontairement son emploi...

Comme vous le savez peut-être, quelqu'un qui quitte son emploi « sans justification » peut se voir refuser le droit aux prestations d'assurance-chômage. Par quitter volontairement son emploi, on veut dire que c'est l'assuré qui a pris l'initiative de mettre fin à la relation entre employeur et employé. Si selon l'agent d'assurance-chômage, vous avez démissionné « sans justification », vous serez exclu-e des prestations pendant toute la durée de votre demande. À la suite à une telle exclusion, même si vous trouvez un autre emploi duquel vous êtes mis-e à pied, il vous faudra accumuler suffisamment d'heures de travail pour rencontrer les normes d'admissibilité. En effet, les heures assurables de l'emploi dont vous avez volontairement démissionné ne seront plus prises en compte dans le calcul des heures nécessaires pour être admissible aux prestations. Il est donc important de prouver que vous étiez « justifié » de quitter afin d'éviter l'exclusion.

Les exclusions en raison d'un départ volontaire non justifié ne s'appliquent qu'aux prestations régulières. Elles n'ont aucun effet sur votre droit aux prestations de maladie, de maternité et parentales.

Justifier son départ...

Il n'est pas toujours facile de prouver qu'il y a « justification ». Vous devez démontrer que, avant de démissionner, vous avez fait tout ce que vous pouviez pour changer la situation et que vous n'aviez d'autre choix que de quitter votre emploi. Selon la Loi sur l'assurance-emploi, une personne est justifiée de quitter son emploi si « son départ constituait la seule solution raisonnable dans son cas ».

Entre justification et motif valable il y a une grande différence. Vous pouvez avoir un motif valable de quitter votre emploi, mais ce motif ne justifie pas nécessairement un départ volontaire. Vous comprendrez que les motifs pouvant justifier un départ volontaire sont majeurs. Ils ne sont pas de simples caprices ou une excuse pour quitter un emploi.

... comme la seule solution raisonnable

Une personne rencontrant un ou plusieurs des motifs listés dans la Loi est justifiée de quitter son emploi dans la mesure où son départ constitue la seule solution raisonnable. La justification en cas de départ volontaire ne se limite pas aux seules circonstances énumérées dans le texte de la Loi. Il y a une autre liste qui regroupe les 40 principaux motifs qui ont constitué historiquement dans la jurisprudence autant de motif pouvant justifier le départ volontaire. Il est donc de votre intérêt de bien connaître vos droits afin de mieux vous défendre. Selon nous, il est souvent possible de trouver une justification à votre départ.

Vesna Munizaba, MCCE


Le syndicat des prestataires de
l'assurance-chômage en Estrie

ACTIF DEPUIS 1980

(819) 566-5811

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Membre du MASSE

Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi

Projet de Loi 112

Agir contre la pauvreté MAINTENANT!!!

Présentement, à Québec, s'effectue la Commission parlementaire sur les affaires sociales, concernant le projet de Loi 112, visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Comme la plupart des organismes communautaires autonomes, la TROVEPE trouve qu'il y a de profondes lacunes dans ce projet de loi.

La pauvreté touche plus de 20 % des Estriennes et Estriens. Travailler pour l'élimination de la pauvreté ce n'est pas seulement une question de vertu et de long terme. C'est aussi d'avoir la volonté de mettre en place tout de suite des mesures permettant de diminuer les effets négatifs de la pauvreté sur ceux qui les vivent, avec en perspective à plus long terme d'éliminer ses causes et ses effets. Pour plusieurs, savoir ce qu'ils vont manger demain est le problème majeur. Il est primordial que le gouvernement reconnaisse et fasse respecter le droit de toutes et tous à la couverture des besoins essentiels tels l'alimentation, le logement, la santé, les vêtements et les loisirs.

La Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (la TROVEPE) est un regroupement intersectoriel d'organismes qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis-e-s et des travailleuses et travailleurs. Ses principaux objectifs sont de favoriser une meilleure répartition de la richesse, l'équité entre les sexes et les différentes ethnies, ainsi qu'à la reconnaissance et la défense des droits individuels et collectifs.

DES ACTIONS CONCRÈTES ET SIGNIFICATIVES

Dans la foulée du projet de Loi 112, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de lutter contre la pauvreté, mais malheureusement, il ne prévoit pas d'action significative à court terme. Dans ce sens, la TROVEPE réclame l'adoption de mesures d'urgence concrètes et significatives.

La crise du logement force 7600 familles sherbrookoises à utiliser plus de 50 % de leur

revenu pour payer le loyer. Ces familles n'ont pas l'argent pour combler l'ensemble de leurs besoins essentiels. En ce moment, le logement privé ne réussit pas à offrir assez de logements décentés à prix raisonnable. La TROVEPE appuie donc la revendication des associations de locataires visant la mise sur pied, dans les plus brefs délais, d'un vaste chantier de construction de 8000 logements sociaux par année, dont 176 en Estrie.

Le droit universel à la santé fait de nombreux débats à l'heure actuelle, mais la discussion est plus silencieuse au niveau du droit à l'obtention des médicaments. Plusieurs personnes doivent se priver de médication, car elles n'ont pas les moyens de s'offrir les médicaments dont elles ont besoin. C'est le cas, entre autres, de plusieurs petits salariés, de prestataires d'aide sociale et de personnes âgées. Le droit à la santé doit invariablement comprendre le droit à l'obtention des médicaments pour tous et toutes.

LE DROIT À UNE QUALITÉ DE VIE

Par ailleurs, le gouvernement a reconnu que même si l'on travaille à temps plein au salaire minimum, on vit pauvre. Au Québec, le seuil de pauvreté, pour une personne seule, se situait, en 2001, à 18 849\$. Le taux horaire minimum de 7,20\$ en vigueur depuis le 1^{er} octobre dernier donne annuellement 13 104\$ pour des semaines de 35 heures de travail. C'est un manque à gagner de plus de 5 500\$ par année!!! En ce sens, la TROVEPE exige une augmentation substantielle du salaire minimum, afin de permettre à tous les travailleuses



Un déficit zéro pas encore atteint...

et travailleurs de jouir d'un niveau de vie décent.

Pour ce qui est de l'aide sociale, le gouvernement du Québec fait un projet de Loi pour éliminer l'exclusion sociale, mais il la crée lui-même en maintenant sa classification de personnes aptes et inaptes au travail dans son programme de l'assistance-emploi (aide sociale). Le fait de qualifier, voire étiqueter les personnes qui reçoivent de l'assistance sociale, produit une forme de stigmatisation sociale, donc d'exclusion. La TROVEPE réclame l'augmentation substantielle immédiate des prestations d'assistance-emploi, sans discrimination envers les personnes.

La TROVEPE ne pourra pas appuyer le projet de Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'il ne contient pas les principes, la stratégie et les mesures concrètes énoncés plus haut. Le travail de la TROVEPE auprès des organismes de bases oeuvrant avec les personnes les plus démunies confirme la nécessité d'une loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais cette loi doit contenir des mesures concrètes et significatives qui permettront l'atteinte de ses objectifs.

Alexandre Lavallée
Pour la TROVEPE

-- VOUS ET VOS DROITS --

Un restaurateur peut-il refuser l'accès à sa salle à manger à une personne non-voyante, accompagnée de son chien-guide?

Faits : Une dame non-voyante accompagnée de son chien-guide et d'une secrétaire se sont présentés au restaurant. Les propriétaires de l'établissement refusèrent que la dame soit accompagnée à sa place de son chien-guide du fait qu'elle était accompagnée d'une voyante et qu'elle pouvait être dirigée par un employé du restaurant. Les employés ont offert de garder le chien-guide à l'extérieur sous surveillance, refusant formellement l'entrée de l'animal sur les lieux et invoquant à cet effet un règlement municipal. La dame a refusé d'être séparée de son chien-guide et n'a pas permis qu'il soit touché par des tiers. Elle porte plainte à la Commission des droits de la personne du Québec. Cette dernière poursuit en dommages-intérêts les propriétaires du restaurant.

Question : Croyez-vous que le propriétaire était justifié de refuser l'accès de son restaurant à cette personne accompagnée de son chien-guide?

Décision : L'action fut accueillie et les propriétaires condamnés à payer 400 \$ à la dame non-voyante.

Motifs : Le refus du restaurateur constitue de la discrimination vis-à-vis une personne handicapée qui utilise un moyen pour pallier son handicap au sens de la Charte des droits et libertés de la Personne. De plus, la loi assure l'exercice des droits des personnes handicapées par le contact intime qui lie le non-voyant et son chien à un moyen pour pallier son handicap au même titre qu'une canne blanche ou une autre prothèse. Les propriétaires du restaurant n'étaient pas justifiés de les séparer. Le juge écarte les prétentions du restaurateur suivant lesquelles son refus était justifié par un règlement municipal. L'interdiction prévue au règlement municipal ne s'applique pas aux chiens d'aveugles.

Micheline Plante, avocate, Aide juridique (819) 563-6122



Photo : Yanick Bilodeau

À Sherbrooke

ET MAINTENANT...
NOUS RECONNAISSEZ-
VOUS?



Photo : Carole Archambault

Rassemblement populaire pour promouvoir la paix et la justice

Soyons nombreuses et nombreux à dire non à l'attaque militaire que les États-Unies s'appêtent à commettre contre le peuple irakien.

Dimanche 17 novembre 2002 13 h 30 Place Belvédère, Sherbrooke

Information : Suzanne Labbé, Solidarité Populaire Estrie, 562-9547

Télé-Québec, miroir des régions.

À l'occasion du
Rendez-vous national des régions,
Télé-Québec vous offre une programmation toute spéciale.

L'effet Dussault

Jeudi 7 novembre à 22 h 30

Entrevue avec Jacques Proulx, président du mouvement Solidarité rurale, sur l'occupation du territoire.

Réalisation : Éric Blouin

Droit de parole

Vendredi 8 novembre à 20 h

Fermer des villes et des villages, mais à quel prix?
Un cas actuel : Murdochville. Des citoyens témoignent.

Réalisation : Gaëtan Lavoie

1045, rue des Parlementaires

Lundi 11 novembre à 20 h

Une nouvelle responsabilité ministérielle :
le développement du Nord québécois. En plus,
la fermeture des écoles dans les villages.

Animatrice : Hélène Simard

Réalisation-coordination : André Lavoie



ACTION! RÉGIONS

Les 12, 13 et 14 novembre à 22 h 30

Soyez témoin du Rendez-vous national des régions. Pour mieux connaître les différentes réalités des régions et en comprendre les enjeux. Entrevues, reportages régionaux, débats...

Animée par Anne-Marie Dussault

Réalisation-coordination : André Lavoie



Ça change de la télé

Télé-Québec
telequebec.tv

Entrée Libre, novembre 2002 /7



L'international du cinéma de l'Estrie 2002

Avec le mois d'octobre et les premiers froids, les séjours en salles obscures sont plus que jamais tout désignés. Je propose ici à nos lecteurs un rapide coup d'oeil sur un film vu, en particulier, pendant la dernière édition de l'International du cinéma de l'Estrie.

Deutchfilm, jawohl !

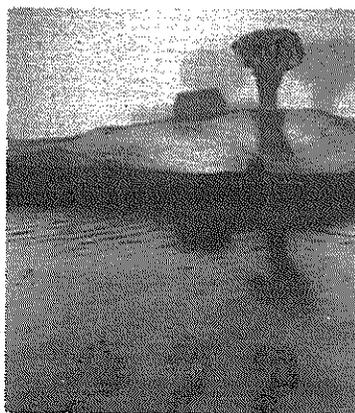
DU CÔTÉ DES FILMS DE FICTION, on a pu découvrir un petit film allemand fort agréable, et même surprenant (*Toter Mann/Something to remind me*, de Christian Petzold, 2001). Notons que ce film était présenté dans une version sous-titrée en anglais; ce qui limitait son accès à un public bilingue... Mais pour ce qui est du contenu, on a eu droit à un bon suspense psychologique sur fond de quête de l'âme soeur. Leyla, une belle allemande à la beauté froide qui s'est fait larguer par son amant, va ensuite rencontrer un autre homme pour ensuite s'enfuir de chez lui, afin de partir à la recherche du meurtrier de sa soeur. Pendant ce temps, l'homme tombé amoureux d'elle, avec pour seul point d'ancrage la photo de la belle, part à sa recherche.

LE CLIMAT D'ÉTRANGÉTÉ DE CE FILM charme progressivement le spectateur; en partant d'un drame sentimental, on aboutit à une tension qui vient nous révéler la vérité sur le passé traumatisant de Leyla et ses mystérieux agissements deviennent finalement limpides. C'est un suspense classique, dans la tradition chère à Hitchcock, mais très bien scénarisée et ficelée de manière à ce que les fils ne soient pas visibles avant la dernière bobine... Avec un sujet plutôt ordinaire, le cinéaste a su faire de son scénario et de sa réalisation une histoire bien montée qui nous accroche au fil de la projection jusqu'au merveilleux plan final empreint de silence et de sérénité. À ne pas manquer (si par miracle il se retrouve dans un club vidéo près de chez vous).

Yanick Bilodeau

Parutions au Salon du livre de l'Estrie 2002

Prix Gaston-Gouin 2002



Les matins carnivores

Poésie

Dans différentes langues,
j'épelle ton nom :

je t'étrangle.

Je referme tous les cahiers,
tous les rideaux : la chambre se
couvre

de portes de lumière.

Il y a qu'on avait prédit la pluie
et que le chat dort
au soleil.

Dans ce journal de poésie intime où s'entremêlent souvenirs, rêves et moments sensibles du quotidien, la perte amoureuse devient le prétexte à l'exploration de l'être, à sa quête d'appivoiser le corps, la pensée, l'émotion et le monde extérieur. À force de mots, inévitablement, la poésie trace un chemin de sens qui mène à une expérience intérieure significative. *L'infini tâtonnement du monde, l'éphémère chemin de chaque être. Toute la présence au monde.*

Martin Poirier est né en 1966 et travaille comme bibliothécaire des systèmes à l'Université de Sherbrooke. *Les matins carnivores* est son premier recueil. On y retrouve une suite de dix poèmes qui lui ont valu le premier prix du concours littéraire du Salon du livre de l'Estrie 2000.

POIRIER, Martin, *Les matins carnivores*. Les éditions Tryptique, Montréal, 2002, 75 p.

Amours et autres détours - récits

L'amour n'est-il pas un sujet intarissable? Et ses détours, des occasions de rencontres et de départs souvent répétées, parfois heureuses, tantôt éprouvantes?

Ces récits gravitent autour de ce noeud où s'agitent les passions humaines, investies ici par un narrateur unique aux mille facettes, sans cesse tiraillé entre le désir et la nonchalance, la nécessité de l'effort et la fatigue, l'appel de l'aventure ou la certitude de l'échec. Une constante tension psychologique se projette alors sur des objets ou des paysages familiers, en une mélancolie voyageuse - américaine, pourrait-on dire -, au gré d'un décor qui se dessine petit à petit. La lecture de ces textes suit par à-coups et détours le parcours incertain de cette quête, comme pour se jouer de notre crédulité.

Luc Larochelle vit à Montréal. Il a récemment participé à la fondation de la revue *Jets d'encre*. En 2000, il publiait un recueil de récits, *Ada regardait vers nulle part* (Les Herbes rouges), avec lequel il imposa sa marque et son talent.

LAROCHELLE, Luc. *Amours et autres détours*. Les éditions Tryptique, Montréal, 2002, 121 p.

Source : Jessica Lemieux pour Les éditions Tryptique

Spectacle bénéfique pour le journal communautaire Entrée Libre

avec

TROUD'HOMME

Gagnant du Festival international de la chanson de Granby en 2001

12 \$

Judi 28 novembre 2002

Presse Boutique Café

4, Wellington Nord, Sherbrooke

20 heures

ENVENTE AU



Photo : Yanick Bilodeau

Dans le cadre du projet Cité des rivières, la ville de Sherbrooke démolira bientôt cet édifice situé face à la rue Wellington Nord. La rivière Magog reprendra alors son droit de cité pour le plus grand plaisir des citoyennes et citoyens.

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier 15 \$

Institutions, organismes 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à :

Entrée Libre

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____



CONTRIBUER
AU FINANCEMENT
DES
GROUPES
POPULAIRES

Recherchons équipiers et équipières

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre permet de s'impliquer humainement et socialement.

CONTACTEZ-NOUS : 821-2270